

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

UNIQUEMENT SUR **RENDEZ-VOUS**

Lundi: 8h30 - 17h

Mardi: 8h30 – 12h 14h30-19h

Mercredi, Jeudi, Vendredi : 8h30 -12h 13h30 – 17h

Samedi : 9h – 12h ☎ 01 34 58 50 00

ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Possibilité d'une pré-demande en ligne : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr> aussi bien pour une 1ère demande qu'un renouvellement même dans le cas de perte ou de vol du titre **ou remplir le cerfa n° 12100*02.**

1^{ère} DEMANDE PERSONNES MAJEURES

Présence obligatoire au dépôt et au retrait

2 Photos d'identité couleur récentes aux normes, de face, tête nue (visage, cou et oreilles dégagés, pas de boucles d'oreilles, pas de lunettes, ne pas sourire), sur fond neutre, uni et gris, la taille du visage doit être comprise entre 32 et 36 mm du sommet du crâne au bas du menton.

Original d'un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois à vos noms et prénoms (quittance de loyer **exceptée manuscrite** ou Titre de propriété ou facture EDF ou téléphone fixe ou dernier avis d'imposition)

OU si vous êtes hébergé(e) : une attestation sur l'honneur de l'hébergeant + **Original** et photocopie de son justificatif de domicile + la photocopie de sa pièce d'identité.

Vous avez un passeport valide



Original + photocopie 2nde page

Vous avez un passeport périmé



Original + photocopie 2nde page

Si périmé depuis plus de 5 ans :
copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois si la mairie de naissance n'est pas COMEDEC*

Vous n'avez pas de passeport



copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois si la Mairie de naissance n'est pas COMEDEC*

Pour tout changement d'état-civil : **Original** d'une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois si la mairie de naissance n'est pas COMEDEC*.

Pour les personnes veuves : **Original** d'une copie intégrale de l'acte de décès de l'époux (pour inscription de la mention veuve ou nom d'usage) si la mairie de naissance n'est pas COMEDEC*.

Pour les Majeurs protégés : **Original** du jugement de curatelle ou de tutelle (en cas de tutelle, le tuteur devra obligatoirement être présent au dépôt du dossier et à la remise du titre) + pièce d'identité du tuteur + photocopies.

Nationalité : **Original** de la copie intégrale de l'acte de naissance du Ministère des Affaires Etrangères ou original du décret de naturalisation ou **Original** du certificat de nationalité française ou tout titre d'identité étranger.

*COMEDEC est un dispositif d'échanges dématérialisés de données d'état civil.